

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 juin 2013
(convocation du 17 juin 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Juin Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h45
M. DAVID Alain à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11h45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12h30
M. BRON Jean-Charles à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11h45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. HERITIE Michel à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 13h00
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 10h10 et à compter de 13h15
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h05
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude à partir de 11h50
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h15 et à partir de 11h35
M. TOUZEAU Jean à Mme CARTRON Françoise à partir de 11h35
Mme LACUEY Conchita à M. ANZIANI Alain à partir de 11h35
M. SOUBABERE Pierre à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12h15
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine
M. BOUSQUET Ludovic à M. JOUBERT Jacques à partir de 13h15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
Mme COLLET Brigitte à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12h45
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h05
Mme DELATTRE Nathalie à M. GUYOMARC'H à partir de 12h26

Mme DESSERTINE Laurence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h00
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 12h15
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Yohan
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h00
Mme EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime à partir de 12h10
Mme. FOURCADE Paulette à Mme. FAORO Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. LAGOFUN Gérard à M. TRIJOLET Thierry à partir de 13h00
M. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 12h30
M. MANGON Jacques à Mme FAYET Véronique à partir de 12h05
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10h40
Mme TOUTON Elisabeth à M. SIBE Maxime à partir de 12h40
Mme WALRYCK Anne à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h35

LA SEANCE EST OUVERTE

Régie de l'Abattoir- Rapport d'activité et compte financier 2012 - Adoption

Monsieur SOUBIRAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Conseil de la Communauté Urbaine a décidé par délibération n°2011/0680 du 23 septembre 2011, la cessation des activités de service public poursuivies au sein du Complexe de la viande à compter du 31 décembre 2011, la suppression de la Régie à autonomie financière de l'abattoir, la clôture du budget afférent à compter du 31 décembre 2012 et de laisser fonctionner la Régie de l'abattoir jusqu'à cette dernière date pour des raisons comptables.

Le budget Primitif d'exploitation de la Régie de l'abattoir pour l'exercice 2012 s'est établi à 441 000 €, une subvention du même montant versée par le budget du propriétaire étant nécessaire pour l'équilibrer, aucune recette n'étant recouvrée sur l'exercice.

Les dépenses d'exploitation :

Les dépenses réalisées sur 2012, d'un montant de 349 946,75 € sont composées :

- des charges de personnel dues au titre des salaires et des charges du mois de janvier 2012 pour les agents en attente de reclassement dans les services de la CUB, ou des indemnités compensatrices de préavis pour ceux ayant signé une rupture conventionnelle, raisons pour lesquelles ces charges ont été imputées sur l'année 2012, pour un montant de 343 105,99 €,
- des admissions en non-valeur des créances irrécouvrables, (DM n°3 du 21 décembre 2012) à la demande de Monsieur le Receveur de la Communauté Urbaine pour un montant de 6840,76 €.

En intégrant le déficit d'exploitation reporté de 2011, de 42 451,14 €, le montant des charges d'exploitation s'est élevé au final à 392 397,89 € (pour une prévision initiale de 441 000 €).

Les recettes d'exploitation :

Une subvention de 392 397,89 € a été nécessaire pour équilibrer le budget d'exploitation 2012 de la Régie de l'abattoir.

Les dépenses d'investissement :

Par la DM n°2 du 21 décembre 2012, la Régie de l'abattoir a procédé au remboursement à la Communauté Urbaine du solde du fonds de roulement avancé par cette dernière à la création de la Régie en 1990, soit 426 857.24 €.

Ce remboursement a été financé par l'excédent d'investissement de même montant reporté à la clôture de l'exercice 2011.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la loi n°66-1069 du 31 décembre 1966 et les articles R2222-1 et suivants du CGCT,

VU les décrets et les instructions ministérielles sur la comptabilité publique et notamment l'instruction M 42 régissant la comptabilité des services publics locaux de gestion des abattoirs,

VU la délibération n°90/679 du 29 octobre 1990 portant création de la Régie à seule autonomie financière de l'abattoir à compter du 1^{er} décembre 1990,

VU la délibération 2011/0680 relative à la cessation des activités poursuivies au sein du Complexe de la Viande, à compter du 31 décembre 2011,

VU le budget d'exploitation de l'exercice 2012 de la Régie, adopté par délibération du Conseil de Communauté n°2011/0941 du 16 décembre 2011, et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

VU l'avis favorable émis par le Conseil d'Exploitation de la Régie de l'abattoir lors de sa réunion du 27 mai 2013

VU le compte financier préparé par l'agent comptable, sur présentation de son président.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'arrêter le compte financier de la Régie dotée de la seule autonomie financière de l'abattoir pour l'exercice 2012.

DECIDE

Article unique :

Le Conseil de Communauté arrête le compte financier de la Régie dotée de la seule autonomie financière de l'abattoir pour l'exercice 2012 comme suit :

- en charges à : 392 397,89 €

- en produits à : 392 397,89 €

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 juin 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 JUILLET 2013

PUBLIÉ LE : 9 JUILLET 2013

M. CLAUDE SOUBIRAN